

Règlement du label BIORISMO

Version 2016

1 Contexte

La dégradation de la biodiversité atteint un rythme élevé et continue de s'accroître. Les études scientifiques semblent indiquer que l'activité humaine serait à l'origine d'une nouvelle crise d'extinction des espèces. Afin d'enrayer cette situation, chaque activité humaine se doit de prendre davantage en considération la nécessité de préserver la diversité du vivant, l'homme faisant lui-même partie de cette biodiversité.

Le tourisme est largement dépendant de la biodiversité. Si la nature peut se passer des activités touristiques, l'inverse est tout simplement impossible. C'est donc au secteur du tourisme de s'adapter et de relever un défi ... celui d'évoluer dans la voie de la préservation du vivant. Si certaines initiatives individuelles sont menées dans cette optique, une très large majorité des acteurs touristiques méconnaissent la biodiversité.

C'est sur ce triple constat d'une nécessité d'agir en faveur de la biodiversité, des insuffisances actuelles du secteur du tourisme sur ce sujet, mais aussi de l'existence d'un intérêt des acteurs touristiques de se mobiliser, que le cabinet de conseil et de formation François-Tourisme-Consultants, créateur notamment des forums-salons et de l'association ECORISMO, a décidé d'initier, sous l'impulsion de la "Stratégie Nationale de la Biodiversité" du Gouvernement français, le programme et le label BIORISMO.

2 Objet

Le programme BIORISMO a pour vocation d'impulser et de structurer des initiatives en faveur de la biodiversité dans le secteur du tourisme. Le label BIORISMO est une de ces initiatives.

Le label BIORISMO atteste que la structure s'est engagée dans la préservation de la biodiversité et a adopté des bonnes pratiques, notamment :

- Pour renforcer ses connaissances et compétences sur la biodiversité.
- Pour diffuser et partager des informations auprès de ses clients, visiteurs, fournisseurs, partenaires, collectivités territoriales...
- Pour mettre en place des actions concrètes, directement en lien avec la biodiversité et son territoire.
- Pour participer à la préservation de la biodiversité par des actions indirectes.



Le présent règlement encadre les principales relations entre le label BIORISMO, géré et représenté par la société François-Tourisme-Consultants (FTC), et les structures touristiques participant au label. Chaque partie s'engage à respecter le présent règlement à compter de la date d'adhésion au label BIORISMO.

3 Structures éligibles

Tous les acteurs du tourisme sont concernés, personnes morales publics ou privés, quelle que soit leur taille et leur localisation (littoral, montagne, ville, campagne...) :

- Activités touristiques : parc zoologique ou botanique, parc d'attraction ou de loisirs, golf, musée et lieux de visite, guide, naturaliste, site touristique, plage, prestataire, Activités de Pleine Nature...
- Hébergements touristiques : hôtel, camping, PRL, gîte, chambre d'hôte, auberge de jeunesse, village de vacances, résidence de tourisme, meublé...
- Restaurants : restauration commerciale, gastronomique, collective, rapide, traiteur, brasserie, table d'hôtes, auberge à la ferme...
- Destinations touristiques : office de tourisme, station touristique, CDT/CRT, agence réceptive...

4 Processus et conditions d'obtention du label

4.1 Complémentarité du Club et du Label

Le Club a pour vocation de favoriser les échanges entre les acteurs du tourisme et de la biodiversité, pour permettre une meilleure prise en compte de la Nature dans les activités touristiques.

La participation au Club ECORISMO pour la biodiversité n'est pas une étape obligatoire avant d'entrer dans le Label **BIORISMO**. Toutes les structures touristiques et tous les acteurs de la biodiversité, personnes morales et physiques, peuvent rejoindre le Club ECORISMO pour la biodiversité gratuitement et sans engagement. En revanche, l'adhésion au Label **BIORISMO** inclut automatiquement l'accès au Club.

4.2 Présentation du processus

1. les structures éligibles qui souhaitent rentrer dans le label **BIORISMO** doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Celle-ci leur donne accès au référentiel de l'année, au Club ECORISMO pour la biodiversité et à une hotline de conseils. Ces structures accèdent ainsi au **niveau « Engagé »** et sont considérés comme « en cours » de préparation au label. Le référentiel **BIORISMO** est un document confidentiel. Sa diffusion en dehors de l'établissement est soumise à l'accord express de FTC.
2. les participants qui visent le niveau supérieur, d'une part règlent les frais de candidature pour que leur dossier puisse être pris en compte, d'autre part adressent leur candidature au label par voie dématérialisée. Une date limite est fixée d'un commun accord avec chaque structure pour l'enregistrement des candidatures et l'envoi des éléments justificatifs.
3. un audit à distance (par téléphone et informatique) est organisé sur rendez-vous. Les critères remplis constituent une note selon le nombre de critères applicables, sur les 3 axes du label (connaissances, actions, mobilisations) et un seuil minimum est requis pour prétendre au label. Une fiche des résultats est remise au candidat et indique éventuellement les écarts à combler pour obtenir le label.

4. si le résultat de l'audit est positif (seuils atteints), la structure accède au **niveau « Labellisé »**, pour une durée de 1 an. Le candidat qui souhaite poursuivre sa labellisation l'année suivante se devra de reprendre les étapes depuis le début et renouveler son adhésion, son dossier et les frais de candidature, ainsi que l'audit.
5. si le résultat de l'évaluation est négatif (seuil non atteint), la structure reste au niveau « **Engagé** » et peut présenter dès qu'elle le souhaite une nouvelle candidature selon le processus décrit précédemment (à partir du point 2).

L'organisation candidate s'engage à respecter le présent règlement, dont le droit d'utilisation du logo et la charte graphique.

NB : Le contenu du référentiel et le seuil de points à obtenir pour prétendre au niveau « **Labellisé** » pourront évoluer dans le temps afin de permettre une évolution des pratiques et une progression du dispositif.

4.3 Renouvellement et amélioration continue

Les conditions de renouvellement des niveaux « **engagé** » et « **labellisé** » restent identiques à celles de son attribution initiale décrite ci-dessus.

Le Label **BIORISMO** étant basé sur une démarche d'amélioration, les structures ne peuvent rester plus de 3 ans au niveau « **engagé** » sans avoir déposé de candidature au niveau « **labellisé** ».

De même, pour le renouvellement annuel des candidatures des structures « **labellisées** », il est attendu que le résultat obtenu sur les critères soit au moins égal au score de l'année précédente, et idéalement supérieur, cela dans un souci d'amélioration continue des pratiques de la structure.

4.4 Détails du dossier de candidature pour atteindre le niveau « labellisé »

Le dépôt d'une candidature au label **BIORISMO** se fait de manière dématérialisée, directement sur le questionnaire prévu à cet effet. Pour être prise en compte, la candidature au label doit être accompagnée du règlement des frais d'évaluation.

Le dossier à constituer contient notamment des éléments relatifs :

- À la présentation de la structure candidate (coordonnées, responsable, type d'activité...).
- Aux réponses à chaque critère et leur commentaire si nécessaire.
- Les justificatifs utiles pour apprécier la validation des différents critères (photo, site web, documents, etc...).

Les deux premiers points sont formalisés dans un fichier informatique à compléter (tableur). Les justificatifs sont transmis par voie dématérialisée de préférence.

En outre, le candidat au label s'engage à être disponible pour participer à un audit à distance et ainsi répondre aux éventuelles questions d'éclaircissement ou d'approfondissement de l'auditeur.

Le responsable de chaque structure s'engage sur l'exactitude des données transmises.

5 Durée de labellisation

La durée de labellisation s'étend sur une année, à compter de la date du paiement des frais d'adhésion pour le niveau « Engagé », et de la date de l'audit pour le niveau « Labellisé ».

Un certificat mentionnant les dates de labellisation est envoyé à chaque établissement « labellisé ».

Un candidat ayant obtenu le label en année N, s'il ne présente pas de dossier pour l'année N+1, ou si son dossier de candidature est refusé, il perdra automatiquement son statut de « labellisé » et les bénéfices de celui-ci. Le statut « engagé » pourra être maintenu si la structure est à jour de son adhésion.

6 Montants et modalités de paiement

Les montants de l'adhésion au label **BIORISMO**, ainsi que ceux des frais pour la candidature au niveau « labellisé » **BIORISMO** sont révisibles chaque année. Les membres de **BIORISMO** sont informés des évolutions de tarifs. En 2015, les montants annuels :

- Adhésion annuelle = 90 € (pour atteindre le niveau « Engagé »).
- Frais d'évaluation de la candidature au niveau « Labellisé » = 400€.

L'adhésion comme les frais d'évaluation font l'objet d'une facture, payable sous 30 jours maximum. Aucun audit ne sera réalisé avant encaissement des frais dédiés à l'évaluation de la candidature.

7 Conditions et modalités de suspension ou de retrait du label

Pendant la durée d'usage du label :

- FTC peut procéder à la suspension ou au retrait du label en cas d'atteinte grave et avérée, portée à la biodiversité par la structure, ou de manquement caractérisé aux engagements pris dans le cadre du label. Un courrier postal avec accusé de réception sera alors transmis au responsable de la structure concernée pour l'informer de la date de prise d'effet de la suspension ou du retrait.
- En cas de changement de gérant, de propriétaire ou de changement de structure en charge de l'activité liée au tourisme, il est demandé d'en informer au plus vite François-Tourisme-Consultants qui pilote le programme et le label **BIORISMO**. Si le nouveau responsable s'engage à respecter les principes du programme et du label, ce dernier sera maintenu jusqu'à l'échéance fixée. Si le responsable ne s'engage pas à prendre en compte la biodiversité dans son activité, le label sera retiré à la structure.
- La structure labellisée peut demander de sa propre initiative à quitter le label avant le terme de son échéance. Il en informera François-Tourisme-Consultants par écrit.
- Le label sera retiré de plein droit en cas de liquidation de la structure ou de l'arrêt permanent de son activité dans le secteur du tourisme.
- Dans tous les cas, aucune indemnisation, même partielle, des adhésions et/ou frais de candidature déjà versés ne pourra être accordée.

8 Utilisation du label et du logo BIORISMO

8.1 Modalités d'usage :

Toutes les structures s'impliquant dans le label (niveau « Engagé »), ou ayant rempli les critères du label BIORISMO (niveau « Labellisé »), s'engagent à communiquer et valoriser BIORISMO auprès de leurs clients, visiteurs, fournisseurs, confrères, partenaires... Certains éléments de communication pourront être mis à la disposition de chaque participant (plaquette grand public, présentation du programme, diplôme annuel de labellisé). Toutefois, chaque participant devient un ambassadeur de ce dispositif, et se doit de promouvoir ce dispositif par ses propres moyens. La valorisation des autres structures labellisées est également encouragée.

La dénomination « BIORISMO » est caractérisée par un logo qui lui est associé. L'usage du logo est réservé aux structures participant au label.

L'utilisation du terme « BIORISMO » et de son logo est autorisée et souhaitable sur les panneaux d'information, la signalétique de la structure et pour les usages de communication (papier à en-tête, site internet, réseaux sociaux, plaquettes d'information...) de la structure adhérente.

- La mention « Engagé » ou « Labellisé » est obligatoire selon le niveau atteint par la structure.
- L'année (ou millésime) de labellisation doit absolument être mentionné.

En cas d'utilisation abusive du terme ou du logo BIORISMO François-Tourisme-Consultants se garde la possibilité d'intenter toutes démarches légales envers les structures les utilisant ou bénéficiant de leur utilisation.

8.2 Charte graphique à respecter par les participants :

- Typographie recommandée (pas imposée) : FUTURA LT BT sinon FUTURA MD BT
- Les 3 premières lettres du mot (BIO) sont en majuscules, gras et vert.
- Les 5 dernières lettres (RISMO) sont en majuscules et en bleu.
- Les « ticks » qui précèdent « ENGAGÉ » et « LABELLISÉ » sont en gras et vert.
- Les mentions « ENGAGÉ » et « LABELLISÉ » sont en majuscules et en bleu. Elles peuvent être placées en dessous du logo et du texte BIORISMO, ou sur le côté droit du logo avec le texte orienté du bas vers le haut (les ticks étant alignés avec BIORISMO).

Teintes CMJN :  C : 100 – M : 0 – J : 100 – N : 0 - PANTONE 347
C : 92 – M : 15 – J : 20 – N : 0 - PANTONE 313

Teintes RVB :  R : 0 – V : 145 – B : 66
R : 1 – V : 140 – B : 171

9 Utilisation des données recueillies

FTC s'engage à garder confidentielles toutes les données recueillies auprès des structures participant au Label **BIORISMO**. Toutefois, tout en garantissant l'anonymat des sources, certaines informations pourront éventuellement être utilisées dans un but d'analyse et d'étude sur le thème de la biodiversité dans le tourisme (statistiques...), mais également dans un but d'animer et de développer le programme et le label **BIORISMO**. Ainsi traitées, FTC pourra les reproduire, les communiquer à des tiers et les publier, comme bon lui semble.

Dans un objectif de valorisation des établissements participant au programme ou au label, de présentation du dispositif (articles de presse par exemple...), voire d'analyse et d'étude (statistique), la structure accorde à François-Tourisme-Consultants la possibilité d'utiliser son nom et son logo.

10 Acceptation du présent règlement

Au moment de l'adhésion au label **BIORISMO**, chaque structure prend connaissance du présent règlement (disponible par courriel sur simple demande et sur <http://biorismo.com/>). Le paiement de l'adhésion vaut acceptation de ce document. Chaque adhérent s'engage à respecter et faire respecter ce règlement au sein de son organisation.

11 Organisme en charge de BIORISMO

La Société François-Tourisme-Consultants est en charge du programme et du label **BIORISMO**, qu'elle a créés et qu'elle anime. Elle est également propriétaire des marques **ECORISMO** et **BIORISMO**, et en charge des sites web www.ecorismo.com et <http://biorismo.com/> et www.facebook.com/biorismo

Le siège de François-Tourisme-Consultants est domicilié au 10 rue Jean Moulin – 24750 Trélissac - France
www.francoistourismeconsultants.com

Fait à Trélissac le 10 mars 2015

Philippe FRANCOIS
Gérant – Directeur
FRANCOIS-TOURISME-CONSULTANTS

